

Modèle de registre de sécurité

	Intallation équipement de travail	Date de mise en service	Fréquence	Dernière vérification	Principales observations	Travaux réalisés		Prochaine vérification
				<i>date et par</i>		<i>Précisez l'appareil, l'installation...</i>	<i>nature de l'opération</i>	
Electricité	Maintien en conformité de l'installation		12 mois					
Machines	Motoculteurs, motohoues		12 mois					
	Engins de terrassement		12 mois (6 mois si levage)					
	Chariots automoteurs à conducteur porté (chargeur télescopique)		6 mois					
	Autres appareils de levage (chargeur frontal)		12 mois					
Equipements sous pression	Extincteurs		12 mois					
	Compresseurs > 10 bars)		10 ans					

*Ce tableau n'est pas exhaustif. Complétez le en fonction des équipements que vous possédez (nettoyeur haute pression, pont, portique, palan, crochet...)
Pour toute information complémentaire, prenez contact avec le service Prévention Agricole de la DRTEFP au 02.32.18.98.27.*

Gardez ce document à jour.

Tous les rapports de vérification, ainsi que les notices d'utilisation et les déclarations de conformité, doivent être conservés.